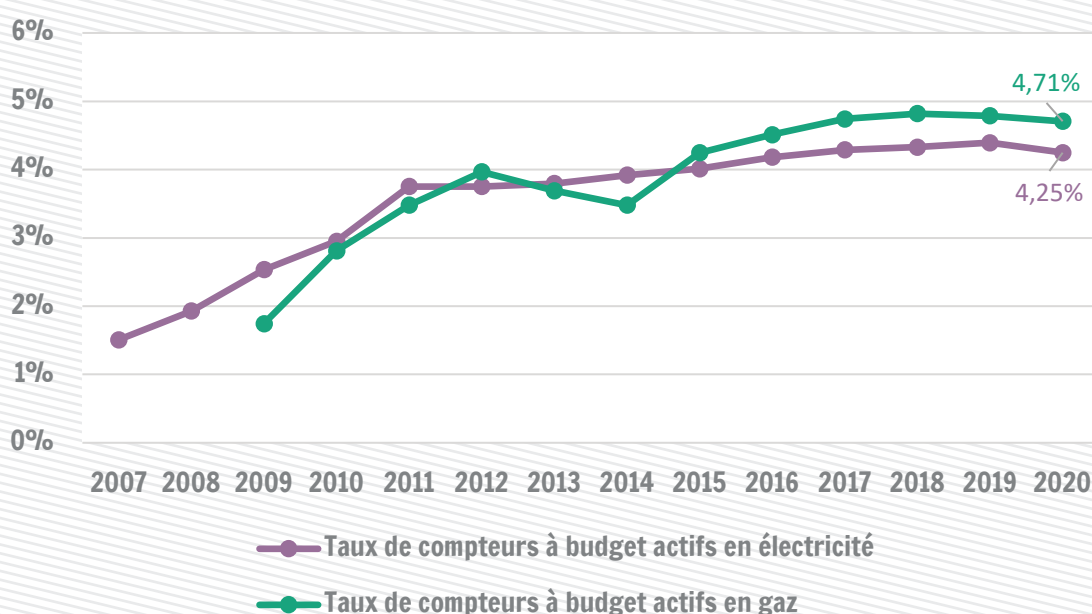


Taux de compteurs à budget en électricité et en gaz

4,25%

des clients résidentiels wallons en électricité utilisaient un compteur à budget fin 2020

Taux de compteurs à budget en électricité et en gaz des clients résidentiels



Sources : CWaPE

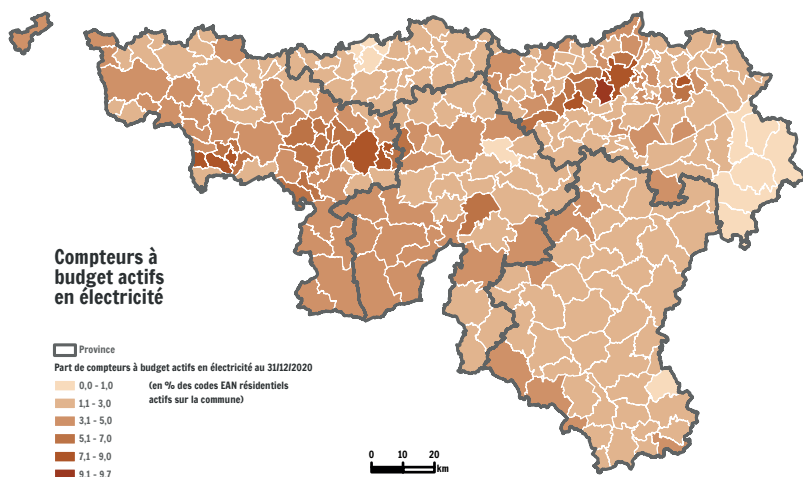
Notes : Diverses mesures liées à la crise Covid-19 (suspension de placement de compteurs à budget, statut de client protégé conjoncturel, etc.) peuvent expliquer la baisse des taux de compteurs à budget en 2020.

Les taux de compteurs à budget permettent de rendre compte de la précarité énergétique. En Wallonie, on observe une tendance à l'augmentation, depuis une dizaine d'années, de la proportion de compteurs à budget actifs, tant en gaz qu'en électricité. Cela témoigne d'une paupérisation accrue d'une partie de la population wallonne. De plus en plus de ménages n'ont plus les moyens financiers d'accéder à l'énergie. Parce que de nombreux ménages ne sont pas connectés au gaz, les chiffres de l'électricité constituent des indicateurs de précarité énergétique plus pertinents à l'échelle wallonne. Le fait que les zones desservies en gaz appartiennent plus souvent à des communes urbaines, avec des populations plus pauvres est une explication de la différence entre le taux des deux énergies.

Un compteur à budget peut être placé et activé suite à un défaut de paiement. Si le ménage n'apure pas sa dette, le fournisseur peut demander le placement d'un tel compteur. Le compteur à budget (électricité ou gaz) est un compteur qui fonctionne selon un mode de prépaiement avec carte. Le client doit recharger la carte de son compteur à budget avant d'utiliser l'énergie. Quand le client a apuré la dette liée au vecteur énergétique concerné, il peut demander la désactivation du compteur à budget, c'est-à-dire repasser à un mode de facturation classique où le paiement s'effectue via des factures d'acompte tous les mois. Le compteur à budget peut aussi être placé à la demande d'un CPAS ou du client lui-même, mais ces cas sont bien moins fréquents. Avec le placement des premiers compteurs intelligents en 2020, ceux-ci ont été intégrés dans les statistiques si leur fonctionnalité de prépaiement est activée suite à un défaut de paiement, la demande d'un CPAS ou du client lui-même.

Taux de compteurs à budget en électricité et en gaz

Part de compteurs à budget actifs en électricité



La distribution géographique du taux de compteurs à budget en électricité coïncide avec d'autres cartes de la pauvreté en Wallonie (cf. fiches part de revenus d'intégration chez les 18-64 ans, revenu imposable net par déclaration et taux de chômage administratif des 15 à 64 ans). En effet, les communes présentant un taux de compteurs à budget en électricité important sont les villes, les communes du sillon industriel et les communes rurales de l'Entre-Sambre-et-Meuse. À l'opposé, les communes péri-urbaines, proches du Grand-Duché de Luxembourg, du Brabant wallon et de la Communauté germanophone présentent un taux plus faible.

Sources : CWaPE

Définitions et sources

Les données proviennent de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), qui les a collectées auprès des gestionnaires de réseaux (nombre de compteurs résidentiels actifs et nombre de compteurs à budgets actifs). Les nombres de compteurs résidentiels et de compteurs à budgets actifs sont mesurés au 31 décembre de l'année indiquée.

Nous avons choisi de reprendre ici la carte des compteurs à budget en électricité et non en gaz, car de nombreuses communes rurales et péri-urbaines ne sont pas, ou très peu, desservies par le gaz – en particulier dans les provinces de Liège, Luxembourg et Namur. On constate d'ailleurs que dans les communes desservies par le gaz et l'électricité, les taux de compteurs à budget pour chacune des énergies sont souvent presque identiques.

Pertinence et limites

Il est important de savoir que, pour cet indicateur, seuls les compteurs résidentiels sont pris en compte. Les clients professionnels (entreprises, indépendants, syndicats d'immeuble) n'ayant pas accès, au compteur à budget, ils ne sont pas comptabilisés. Il en résulte que cet indicateur prend mal en compte la précarité énergétique des ménages d'indépendants, de même que celle des personnes résidant dans des logements qui n'ont pas de compteur individuel (studios, kots d'étudiants, etc.).

Pour en savoir plus :

<http://www.cwape.be/documents-recents/rapports-annuels-general-et-specifiques-2019-de-la-cwape>

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2022